

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1
(Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)

Numéro du produit : 0739__001 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.1.0)

Date d'exécution : 07.12.2017 **Date d'édition :** 07.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1
(Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1) (0739__001)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

Secteur d'utilisation

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

decotric GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02

Telefax : +49 (0)5541 7003-50

Contact pour informations :

E-mail (personne compétente) : sds@decotric.de

Site web : www.decotric.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aiguë 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Colorants MétaIisés Concentrés GOLD M1
(Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)

Numéro du produit : 0739__001 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.1.0)

Date d'exécution : 07.12.2017 **Date d'édition :** 07.12.2017

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans à la réglementation locale / nationales / régionales recyclés comme des déchets dangereux.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composée de: Pigments organiques ou non organiques, propylène glycol, eau et additifs

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CUIVRE ; N°CE : 231-159-6; N°CAS : 7440-50-8 (M Acute=10)

Poids : ≥ 40 - < 50 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411

ZINC EN POWDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119467174-37 ; N°CE : 231-175-3; N°CAS : 7440-66-6

Poids : ≥ 5 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter impérativement un médecin.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1 (Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)		
Numéro du produit :	0739__001	Version (Révision) :	2.0.0 (1.1.0)
Date d'exécution :	07.12.2017	Date d'édition :	07.12.2017

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Sable sec , ABC-poudre , Poudre spéciale contre l'incendie des métaux.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau , Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fire residues and contaminated fire extinguishing water must be disposed in accordance with official regulations.

Produits de combustion dangereux

Aucune information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Contaminated fire water collect separately, it must not get into the drainage or sewage. Fire residues and contaminated fire extinguishing water must be disposed in accordance with official regulations. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. ne pas laisser sécher le produit.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Nom commercial du produit :	Colorants MétaIisés Concentrés GOLD M1 (Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)		
Numéro du produit :	0739__001	Version (Révision) :	2.0.0 (1.1.0)
Date d'exécution :	07.12.2017	Date d'édition :	07.12.2017

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Réagit violemment avec peroxydes.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker à des températures de moins de : Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	273 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	20 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	273 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	20 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	137 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	0,83 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	0,83 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1
(Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)

Numéro du produit : 0739__001 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.1.0)

Date d'exécution : 07.12.2017 **Date d'édition :** 07.12.2017

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Voie d'exposition : Inhalation

Valeur seuil : 2,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 83 mg/kg

PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)

Valeur seuil : 0,0078 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)

Valeur seuil : 0,0052 mg/l

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)

Valeur seuil : 87 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)

Valeur seuil : 0,23 mg/l

Type de valeur limite : PNEC terre, eau douce (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)

Voie d'exposition : Terre

Valeur seuil : 65,5 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) (CUIVRE ; N°CAS : 7440-50-8)

Valeur seuil : 0,23 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Valeur seuil : 0,0206 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Valeur seuil : 0,0061 mg/l

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Valeur seuil : 117,8 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Valeur seuil : 56,5 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC terre, eau douce (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Voie d'exposition : Terre

Valeur seuil : 35,6 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Valeur seuil : 0,052 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Utiliser des lunettes de protection.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Colorants MétaIisés Concentrés GOLD M1
(Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)

Numéro du produit : 0739__001 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.1.0)

Date d'exécution : 07.12.2017 **Date d'édition :** 07.12.2017

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : Porter des gants résistant aux solvants. Caoutchouc butyle Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection corporelle

Vêtement de protection Porter des vêtements de protection. enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : visqueux

Couleur : doré

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

100 °C

Point éclair :

>

100 °C

Brookfield

Température d'ignition :

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité :

négligeable

Limite supérieure d'explosivité :

négligeable

Pression de vapeur : (20 °C)

hPa

Densité : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Test de séparation des solvants : (20 °C)

non applicable

Solubilité dans l'eau : (20 °C)

miscible

pH :

Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

Réagit violemment avec peroxydes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1
(Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)

Numéro du produit : 0739__001 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.1.0)

Date d'exécution : 07.12.2017 **Date d'édition :** 07.12.2017

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

Effets aigus

Aucune donnée disponible

Toxicité orale aiguë

Paramètre : CL50 (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 5,41 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Effet irritant et caustique

Aucune donnée disponible

Irritation primaire de la peau

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

11.5 Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1 (Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)		
Numéro du produit :	0739__001	Version (Révision) :	2.0.0 (1.1.0)
Date d'exécution :	07.12.2017	Date d'édition :	07.12.2017

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Cuivre Facteur M: 10

Effets dans les stations d'épuration

lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

12 01 04

Désignation des déchets

NE-Metallstaub und -teilchen

Code des déchets conditionnement

15 01 02

Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CUIVRE)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (COPPER)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1 (Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)	Version (Révision) :	2.0.0 (1.1.0)
Numéro du produit :	0739__001	Date d'édition :	07.12.2017
Date d'exécution :	07.12.2017		

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (COPPER)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 5 | · E 1
Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : LQ 5 | · E 1 · Groupe de Ségrégation 7 - Les lourds métaux et leurs sels (en incluant leurs enceintes d'organometallic)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Directive DecoPaint (2004/42/CE):

- N'est pas soumis à cette directive.

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

Ce produit est pas soumis à à règlement Détergents CE no. 648/2004.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Directive DecoPaint (2004/42/CE) – Marquage des emballages:

- Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/a, PA): 30 g/l (2010)

- Ce produit contient au maximum 1 g/l COV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	Colorants Métallisés Concentrés GOLD M1 (Metallic-Effekt-Pigment-Konzentrat GOLD M1)		
Numéro du produit :	0739__001	Version (Révision) :	2.0.0 (1.1.0)
Date d'exécution :	07.12.2017	Date d'édition :	07.12.2017

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.